

DEPARTEMENT DU GERS  
COMMUNE DE VIELLA

Nombre de membres du Conseil Municipal  
en exercice : 14  
qui ont délibéré : 12  
Date de la convocation : 01 / 11 / 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIELLA**

**Séance du 06 / 11 / 2025  
N° 29 / 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 6 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 01 novembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe LANGLADE,

**Étaient présents : 12**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christine BILLÉ, Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC, Sophie LAPORTE, Nicolas DARZAC, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Bastien LANNUSSE, Jacques LASSEUR, Guillaume LESCLOUPE.

**Excusés : 1** : Vincent BERDOULET

**Absent : 1** : Alice DABADIE

**Pouvoir : 0** :

**Objet : Adhésion au service ADS dématérialisé**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 novembre 2016 portant adhésion au service autorisation du droit des sols du PETR « Pays du Val d'Adour » et leur donnant l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols et l'instruction des demandes préalables d'installation des publicités, enseignes et pré enseignes.

Il informe l'assemblée qu'il convient d'actualiser la convention cadre pour y intégrer l'instruction des demandes préalables de façon dématérialisée.

Le document ainsi modifié conserve le même calcul de tarification et pourra être conclu pour une durée de cinq ans.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention proposé par le PETR.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

**DECIDE**

- De valider les termes de la convention proposée par le PETR du Pays du Val d'Adour.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces à intervenir.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

ou

- à 12 voix pour
- à 0 voix contre
- à 0 abstention

Fait à Viella

Le 7 novembre 2025

Le Maire,  
Christophe LANGLADE



*(Handwritten signature of Christophe Langlade)*